

Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°5/2025

Objet : Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 17 novembre 2025 à 20h pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à cette séance les membres de la commission selon le détail ci-dessous :

	17.11.2025
Monica Alvarez (Présidente)	X
Silvia Sebastiani	X
Blaise Magnenat (Suppléant)	X
Patrick Goette	X

Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur le Syndic Francis Monnin, pour sa présence lors de la séance du 17 novembre 2025 ainsi que pour ses réponses à nos questions (en annexe)

Analyses et discussion

Le projet des Eaux-Minérales préserve la patinoire qui est la seule du district, ainsi que la halle de curling, tout en offrant de nouvelles activités : escalade, fitness, multisports, escrime et arts martiaux. Une infrastructure rénovée, pensée pour les clubs locaux et les générations futures. Ce projet est aussi une véritable volonté de renforcer la cohésion sociale ainsi que la promotion du bien-être collectif. Les activités proposées seront accessibles à chacun, sans distinction, afin que tous puissent participer pleinement.

La participation de la commune au projet de l'ARCAM incarne une solidarité régionale affirmée et constitue un signal fort et positif. Elle permet de concrétiser des infrastructures modernes et durables, pensées pour répondre aux besoins des habitants, des clubs et des générations futures. Au-delà d'un simple appui financier ou logistique, cet engagement traduit une volonté claire de s'inscrire dans une dynamique collective et de contribuer activement à la réalisation de projets d'envergure pour la région.

La commission souligne par ailleurs que la contribution financière demandée, étalée sur 30 ans, reste minime et n'aura pas d'impact significatif sur le budget communal.

Conclusion

Tenant compte de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission, unanime, vous propose d'accepter le préavis 05/2025 tel que présenté.

Pour la commission,
Monica Alvarez, Présidente



Denges, le 24 novembre 2025

1. Quelles conséquences pour Denges si elle ne contribue pas au financement ?

C'est un choix délibéré et la non-participation n'a pas de conséquences, si ce n'est de ne pas bénéficier des avantages décrits dans le préavis précité.

2. Le Canton a-t-il validé le projet ?

Le Conseil Communal de la commune de Morges a validé le projet, tenant compte de toutes les démarches administratives nécessaires à sa réalisation, y compris les validations cantonales.

3. Quels sont les financements privés et qui sont les acteurs ?

Pour garantir une maîtrise des coûts sur le long terme et un partage des risques et responsabilités, la municipalité de Morges a établi un partenariat public/privé (PPP) avec des partenaires de proximité, dont la Romande Energie.

4. Quelles sont les conditions spéciales d'entrée et de location des salles pour les habitants de Denges ?

Comme décrit dans le préavis, la participation financière de la commune lui octroie une entrée gratuite durant une journée réservée aux utilisateurs des communes concernées. De plus un tarif spécial (plus avantageux), dont le montant n'est pas connu à ce jour, sera réservé à la population des communes contributrices sur les abonnements. La commune de Morges organisera une journée avec toutes les communes contributrices où l'entrée sera gratuite pour tous les habitants concernés.

5. Quels avantages pour Denges (hors saison hiver) ?

A ce jour, nous vous renvoyons à la réponse de la question n° 4.

6. Comment le montant de CHF 90.00 par habitant a-t-il été déterminé ?

Ce projet est conforme à la définition d'un équipement régional et de ce fait peut bénéficier du soutien des communes environnantes. Il a été adopté comme tel par les communes membres de l'ARCAM (interface du canton de Vaud, organisme officiel régional dédié au développement économique du district de Morges). Le comité de l'ARCAM a la compétence d'établir le soutien financier et a proposé, en effet, CHF 90.00 par habitant pour la catégorie 1, moins de 10 kms de l'équipement, dont nous faisons partie. (3.-chf par habitant/an)

7. Quelle est la fréquentation des classes de Denges par année ?

Notre commune fait partie de l'EPSP (établissement scolaire des communes de Denges, Lonay, Echandens et Préverenges) et le programme de fréquentation est sous la responsabilité de la direction des Ecoles. Nous ne sommes pas en possession du planning détaillé.

8. Connaît-on déjà le montant des communes qui ont accepté ou refusé ?

L'information figure dans le préavis, à savoir qu'à l'échelle du district de Morges, sur les 53 Communes membres de l'ARCAM sollicitées pour un soutien financier, 26 Municipalités ont indiqué une intention de financement positive, sous réserve d'approbation éventuelle de leur Conseil Communal respectif. Cela représente plus de 70% du montant global de la proposition du financement régional.

9. Existe-il des retombées économiques pour Denges ?

Nous ne voyons pas de retombées économiques pour notre commune.

10. La décision d'un fractionnement sur 30 ans a-t-elle été approuvée par commune de Morges pour le financement ?

Pour rappel, la commune de Morges est demanderesse d'un soutien financier. L'ARCAM, comme expliqué précédemment, a proposé ce financement, lequel a été approuvé par les communes membres de l'ARCAM.

11. Combien d'années de vie avant l'ancienne patinoire ?

Le complexe a été inauguré en janvier 1992, soit 33 ans d'existence.

12. Quel a été le rôle exact de la commune de Denges dans l'élaboration et la définition du projet de la nouvelle patinoire ?

La Commune de Denges, ainsi que les autres communes, n'ont pas été impliquées, à juste titre, dans le projet.

13. Et quelle influence pourra avoir la commune sur l'exploitation ?

L'exploitation est assurée par la commune de Morges, qui en assume les coûts.

14. La commune de Denges sera-t-elle également sollicitée pour contribuer financièrement au projet de la nouvelle piscine prévue à Prairie Nord à Morges ?

Ce projet n'est pas connu de l'ARCAM. Nous sommes dans l'incapacité de répondre, si ce n'est qu'aucune demande de contribution financière est en cours.

15. Comment la région de Morges a-t-elle procédé à l'évaluation de la priorité relative des différents projets d'infrastructure ?

Le projet doit avoir été intégré dans une réflexion cantonale ou régionale et correspondre aux objectifs dans des documents validés. L'outil SFR (financement régional du district de Morges) est à disposition des communes qui souhaiteraient l'utiliser pour un projet intercommunal.

16. Quels sondages ou enquêtes auprès de la population ont été utilisé pour étayer cette priorisation ?

Nous n'avons pas connaissance de la manière dont la commune de Morges a procédé au niveau de sa population.